

Plateforme académique  
Bourse de lycée  
Affaire suivie par :  
Amélie PUCHOUAU  
Tél : 05 59 82 22 00, poste 62219  
Mél : [ce.ia64-bourses@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia64-bourses@ac-bordeaux.fr)

Pau, le 22 janvier 2021

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement des lycées et lycées  
professionnels privés et des CFA de  
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-  
Garonne et Pyrénées-Atlantiques

**Objet : Bourses nationales de lycée – Trimestre janvier-mars 2021**

Vous trouverez ci-joint la liste des boursiers à payer de votre établissement pour le trimestre janvier-mars 2021.

Je vous remercie de bien vouloir contrôler cette liste et de préciser les anomalies constatées (interne une partie du trimestre, erreur de classe, de primes,...).

Si un élève boursier pour lequel vous avez reçu une notification ne figurait pas sur cette liste, je vous prie d'ajouter son nom manuellement avec le montant dû.

Pour rappel :

- le nombre de jours de congés de bourses ou de primes correspond au nombre de jours retirés au total de 90 jours, et non aux jours payés aux familles,
- en cas de date de sortie renseignée avec des jours de congés saisis, veuillez vérifier que le montant calculé est bien celui que vous comptiez régler à l'élève,
- en cas de sortie d'un élève dont la date de sortie ne figure pas sur la liste, veuillez ajouter celle-ci sur la liste et adresser la fiche récapitulative des élèves boursiers absents ou en sortie mise en ligne sur le site internet de la DSDEN, après l'avoir complétée.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner **par mail, pour le 05 février 2020, délai de rigueur, la liste des boursiers à payer** vérifiée, rectifiée le cas échéant, datée et signée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, mesdames et messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier PESTEL

